Débuter votre activité libérale (Chirurgien-Dentiste)





Validation de votre activité par le Conseil de l'Ordre compétent

- S'inscrire au Conseil de l'Ordre du département d'exercice
- Faire valider par votre Ordre votre projet d'activité libérale
- ⇒ Actualisation de votre situation par l'Ordre dans le fichier national (RPPS)



• Mail: reunion@oncd.org



Demande de conventionnement à l'Assurance Maladie

- Compléter le formulaire de demande de conventionnement disponible sur le site de la CGSS de la Réunion.
- Adresser par courriel au service Relations avec les Professionnels de Santé le formulaire dûment complété, accompagné des pièces justificatives suivantes au format PDF :
- ◊ Votre pièce d'identité
- ♦ Votre carte vitale ou attestation de droit à la sécurité sociale
- ◊ Votre RIB à usage professionnel
- ⋄ Fiche(s) d'identification des générateurs radiologiques (facultatif pour collaboration)

CGSS de la Réunion

- Site: www.cgss.re Professionnel de santé / mes démarches
- Courriel: psinstallation@cgss.re
- Adresse :

CGSS de la Réunion—Direction Santé Service des Relations avec les Professionnels de Santé 4 Boulevard Doret—CS 53001—97741 ST DENIS CEDEX 9



Traitement de votre demande par le service RPS

- Attribue un identifiant Assurance Maladie à vos sites d'exercice libéral
- Demande l'édition de votre CPS au centre national de gestion (ANS)
- Demande l'édition de vos feuilles de soins à l'imprimerie de la CGSS

Transmission de votre identifiant par courriel

Feuilles de soins expédiées à votre lieu d'exercice



Vos démarches obligatoires suite à votre début d'activité

- Inscription à l'URSSAF Service en ligne : https://formalités.inpi.fr ou Déclaration https://formalités.gouv.fr
- Pour toutes demandes concernant votre activité libérale : 36 08

Pour aller plus loin: www.ameli.fr

La santé progresse avec vous



